

LES AMAP DE PROVENCE

RAPPORT FINANCIER 2023



Table des matières

1.	Introduction	2
2.	Les produits (Classe 7)	3
	Vue globale	3
	Présentation des produits par catégorie	4
a.	Subventions publiques	5
b.	Cotisations	7
c.	Ventes et prestations de service	8
d.	Autres produits	8
3.	Les charges (Classe 6)	9
	Vue globale	9
	Présentation des charges par catégorie	10
4.	Résultat	11
5.	Contributions volontaires en nature – Comptes spéciaux (Classe 8)	11
6.	Bilan	11
7.	Trésorerie	13

Les AMAP de Provence

Maison des Paysans

2 avenue du Lieutenant-Colonel Reynaud - 13660 ORGON

SIRET : 834 899 080 00016 APE : 9499Z

Tel. : 04 90 73 52 06 - Mail : contact@lesamapdeprovence.org

1. Introduction

L'exercice comptable du réseau Les AMAP de Provence débute au 1^{er} janvier 2023 et se termine le 31 décembre de la même année. Il est à noter que certaines recettes et dépenses de cet exercice 2023 seront réellement encaissées ou débitées en 2024. Elles sont cependant rattachables à l'exercice 2023 car elles correspondent bien à des actions menées en 2023.

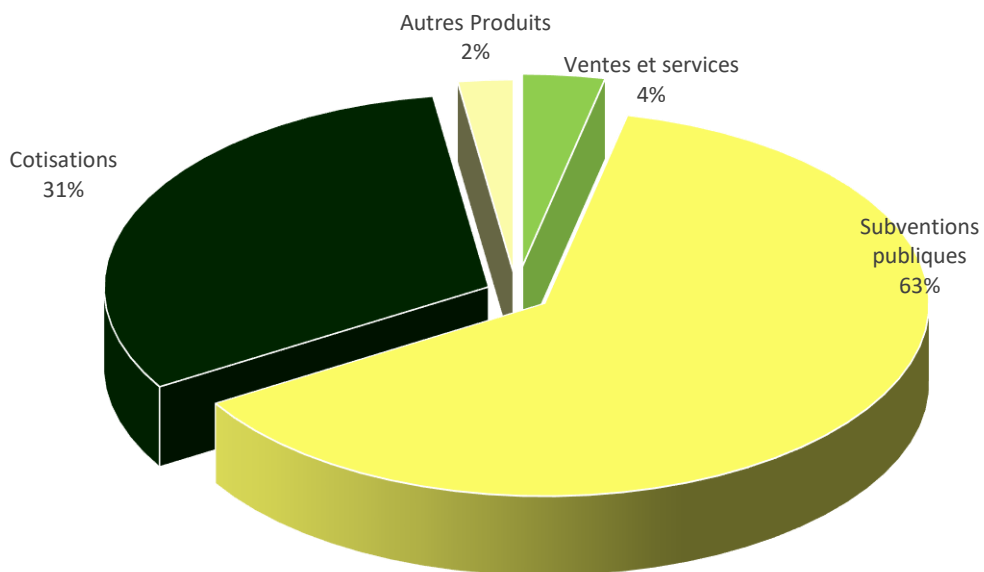
Le compte de résultat (produits de l'association déduction, faite des charges de l'association), fait apparaître en 2023 un excédent de 24 649.43 €.

2. Les produits (Classe 7)

Vue globale

PRODUITS		
70 - Vente de produits finis		
706 Prestations de services	3 500 €	
707 Ventes de marchandises	539 €	
708 Produits des activités annexes	1 950 €	
Total produits de gestion	5 989 €	
74 - Subventions d'exploitation		
Subventions Européennes	27 391 €	
FEADER	27 391 €	
Subventions Etat	35 000 €	
DREETS	35 000 €	
Subventions Régionales	4 500 €	
Conseil Régional - Service Agriculture	4 500 €	
Subventions Départementales	16 920 €	
Conseil Départemental 13	10 000 €	
Conseil Départemental 84	2 000 €	
Conseil Départemental 05	420 €	
Conseil Départemental 83	4 500 €	
Subventions Métropoles	20 000 €	
AAP Métropole Aix Marseille Pce & Pays d'Arles	20 000 €	
Subventions Communautés d'Agglomérations	5 072 €	
Grand Avignon	3 000 €	
Provence Verte	2 072 €	
Total Subventions	108 883 €	
75 - Autres produits de gestion courante		Cotisations date de clôture Année 2022
Cotisations	54 320 €	47 973 €
Cotisations AMAP	800 €	780 €
Cotisations Amapiens	42 386 €	41 650 €
Cotisations Paysans	6 767 €	740 €
Cotisation N-1	4 367 €	
Dons	2 207 €	
Total autres produits de gestion courante	56 528 €	
76 - Produits financiers	1 337 €	
79 - Transferts de charges	467 €	
Total autres produits	1 803 €	
TOTAL DES PRODUITS	173 203 €	

Présentation des produits par catégorie



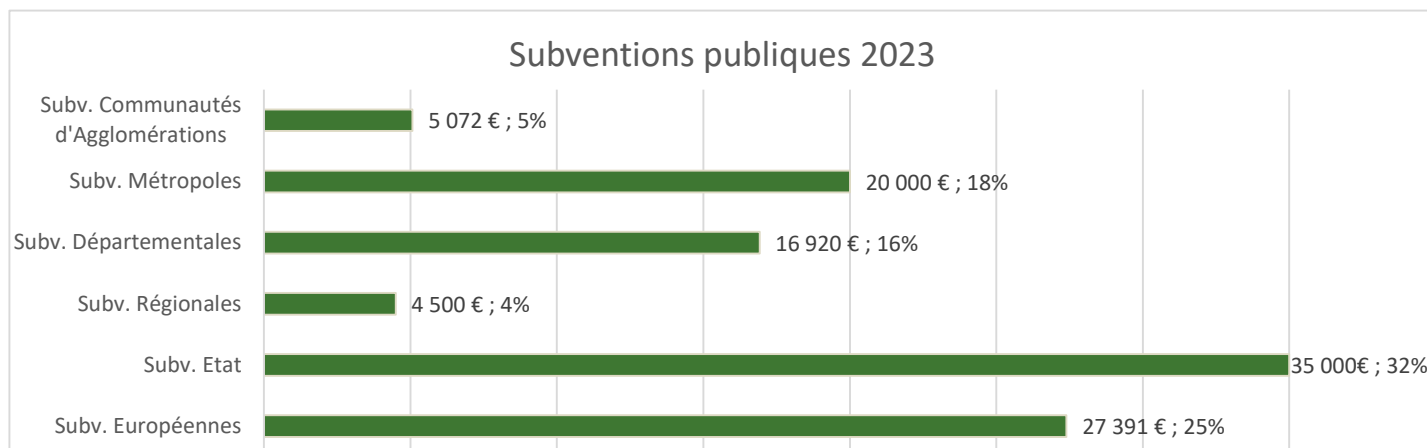
Pour rappel, nos produits sont répartis en 4 catégories :

- Les subventions publiques,
- Les cotisations,
- Les ventes de biens et services,
- Les autres produits.

Compte tenu de cette répartition, nous constatons que la part d'autofinancement est de 37% (principalement grâce aux cotisations), la part restante concerne les subventions publiques (63%) que nous allons détailler ci-après.

a. Subventions publiques

Notre autofinancement ne permettant pas de couvrir toutes les charges de l'association, nous faisons appel à des financements publics pour supporter nos coûts de fonctionnement ainsi que nos projets spécifiques.



Le graphique présenté permet de visualiser les subventions attribuées à l'association pour l'année 2023 par type de financeurs.

Dans un premier temps, nous pouvons constater que la subvention la plus importante est une **subvention de l'état** via la DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), avec une enveloppe de 35 000 €. Ce financement est fléché sur un de nos projets spécifiques : l'accessibilité alimentaire en AMAP. Ce projet est une poursuite des actions menées depuis 2021 qui porte sur l'accessibilité à une alimentation saine pour les plus démunis.

Grâce au renouvellement du soutien de la DREETS, nous avons pu continuer la phase d'expérimentation, en proposant des paniers solidaires auprès de 7 AMAP de la Région. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le rapport d'activités dédié à cette action. Cette phase d'expérimentation (financement des paniers solidaires auprès d'un public précaire en étant en lien avec un partenaire social) a duré 2 ans. Pour 2024, nous ne financerons plus de paniers solidaires mais accompagnerons les AMAP si elles souhaitent, en leur mettant à disposition les outils développés au sein du réseau ainsi que ceux développés à l'inter-régional.

Dans un second temps, le graphique présenté montre aussi que la **subvention Régionale** est renouvelée en 2023 mais s'amointrie (4 500 € en 2023 contre 5 000 € en 2022). La Région finance de moins en moins les financements directs et nous invite à répondre à des appels à projet via les **subventions Européennes**. Ces subventions sont co-financées par la Région.

En ce sens, en 2022, nous avons répondu à un appel à projet en partenariat avec le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse, la Mairie de Mouans-Sartoux via la Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD) et l'AFPJR (Association pour la Formation Professionnelle des Jeunes Ruraux) pour financer des actions sur 2 ans, à partir de 2023. Le but de ce projet est de développer une alimentation de meilleure qualité et plus durable au sein des entreprises (dirigeants et salariés). En participant à ce projet, nous avons pu inclure des actions d'accompagnement vis-à-vis des AMAP et des paysan·n-es des Alpes-Maritimes.

Ainsi, nous avons obtenu un financement global de 100 569.17 €, financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) et co-financé par la Région. Sur 2023, nous avons utilisé 27 391.33 €. Le reste de l'enveloppe, à savoir 73 177.84 €, sera utilisé pour 2024 : il est d'ailleurs visible au passif de notre bilan, dans les produits constatés d'avance (cf 5. bilan).

Concernant les **subventions départementales**, le département des Bouches-du-Rhône nous reste fidèle en soutenant le réseau à hauteur de 10 000 € (subvention de fonctionnement). Le département du Vaucluse, quant à lui, nous accorde une nouvelle fois une petite enveloppe de 2 000 € (projet accessibilité alimentaire) avec une baisse de 1 000 € par rapport à l'année 2022.

Parallèlement, nous avons également obtenu le soutien de deux conseils départementaux supplémentaires :

- Le conseil départemental des Hautes-Alpes nous a alloués une subvention d'investissement de 420 € (création de nouveaux supports de communication à destination des AMAP du 05).
- Le conseil département du Var nous a financés à hauteur de 4 500 € pour une subvention de fonctionnement.

Nous remercions aussi la **Métropole Aix Marseille Provence** pour son soutien, à hauteur de 20 000 €, suite à notre candidature à l'appel à projet « Cultivons le bien manger en Provence » dans le cadre du PAT (plan alimentaire territorial).

Pour finir, nous retrouvons aussi les subventions des communautés d'agglomérations :

- La **Provence Verte** pour un financement accordé en 2021 sur 3 années soit 5 600 € au total. La répartition du financement s'est faite de la façon suivante : 1 848 € en 2021, 1 680 € en 2022 et 2 072 € en 2023. Ce financement concerne plusieurs projets avec l'accompagnement des AMAP et des AMAP d'entreprises, mais aussi l'accessibilité alimentaire pour les AMAP situées sur la Provence Verte.
- Le **Grand Avignon** pour un financement (à hauteur de 3000 €) sur le projet de l'accessibilité alimentaire.

Les subventions 2023 obtenues nous ont permis de poursuivre le chantier sur l'accessibilité alimentaire à l'échelle de la Région, mais également d'améliorer les activités de notre association autour de nos 3 axes et le fonctionnement de l'association.

o Evolution par rapport à 2022

Financiers	2022	2023	Evol. (%)
FEADER	0 €	27 391 €	
DREETS	50 000 €	35 000 €	-30%
France Relance	2 322 €	0 €	-100%
Région	5 000 €	4 500 €	-10%
CD 13	10 000 €	10 000 €	0%
CD 84	3 000 €	2 000 €	-33%
CD 05	0 €	420 €	
CD 83	0 €	4 500 €	
Métropole Aix Marseille Provence	10 000 €	20 000 €	100%
Com d'Agglo Provence Verte	1 680 €	2 072 €	23%
Com d'Agglo Grand Avignon	3 000 €	3 000 €	0%
TOTAL	85 002 €	108 883 €	28%

Par rapport à 2022, nos subventions ont augmenté de 28% : cette hausse s'explique essentiellement par le fait que nous avons obtenu le soutien de 3 financeurs supplémentaires, comme vu dans la présentation des subventions publiques. Pour rappel, nous avons :

- Le conseil départements du Var
- Le conseil département des Hautes-Alpes
- Le Fonds Européen Agricole de Développement Rural

b. Cotisations

- o Analyse des cotisations en EUROS de 2019 à 2023

	2023	2022	2021	2020	2019	
Cotisations AMAP	800,00 €	850,00 €	860,00 €	877,00 €	830,00 €	
Cotisations Amapiens	38 670,00 €	40 510,00 €	42 810,00 €	46 650,00 €	40 760,00 €	
Cotisations Paysans	810,00 €	870,00 €	1 060,00 €	1 370,00 €	1 450,00 €	
Cotisations 0,5% du C.A en AMAP N-1	5 957,06 €	5 966,60 €	9 279,41 €	9 303,19 €	8 823,04 €	
Cotisations 1 € MIRAMAP	3 716,00 €	3 815,00 €	4 094,00 €	4 336,00 €	3 793,00 €	
Montant global par année d'adhésion correspondante	49 953,06 €	52 011,60 €	58 103,41 €	62 536,19 €	55 656,04 €	278 260,30 €
Montant global enregistré en comptabilité	54 320,45 €	48 433,39 €	59 492,37 €	62 216,02 €	54 713,82 €	279 176,05 €
						- 915,75 €

Part 2018

Cette présentation tient compte de la **cotisation de l'année d'adhésion** : ces chiffres diffèrent donc de ceux du compte de résultats « Produits » donné dans la partie vue globale, car nous percevons des cotisations de certain·e·s amapien·ne·s et paysan·ne·s **APRÈS** la clôture comptable. Étant difficile à provisionner comptablement sur l'année correspondante (*nous ne connaissons pas les montants et ne pouvons pas les estimer à l'avance*), on les comptabilise sur l'exercice en cours dans un « compte » différent. Avec ce compte dédié aux « cotisations N-1 », cela permet d'avoir un suivi plus précis des adhésions chaque année.

Pour le rapport, nous avons séparé la cotisation MIRAMAP des cotisations amapien·ne·s, afin d'avoir une vision plus précise du total de nos cotisations.

Le total des 5 années du tableau correspond bien au cumul des 5 années en comptabilité : 278 260.30€. À noter que ce montant ne tient pas compte de la somme de 915.75€, correspondant aux cotisations 2018 enregistrées sur l'exercice comptable 2019.

- o Analyse des cotisations en nombre de 2019 à 2023

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre d'AMAP	80	85	86	87	83
Nombre de foyers Amapiens	3867	4051	4281	4665	4076
Nombre de Paysan·ne·s	81	87	106	137	145

On constate sur l'année 2023, que 3 867 familles amapiennes ont cotisé pour le compte de 80 AMAP et que 81 de nos paysan·ne·s en AMAP ont cotisé auprès du réseau. Cette année et, une nouvelle fois, on remarque une forte diminution du nombre de cotisations dans toutes nos catégories d'adhérents (AMAP, familles amapiennes et paysan·ne·s).

Aux vues des chiffres, nous constatons que la baisse ne concerne pas le nombre d'amapien·ne·s par AMAP : si l'on compare l'évolution par rapport à N-1, la moyenne est de 48,4 foyers amapiens par AMAP en 2023, contre 47,7 en 2022. La baisse concerne nécessairement le nombre d'adhésions des AMAP (80 AMAP en 2023 contre 85 en 2022).

Toutefois, comme l'année dernière, nous savons d'ores et déjà que nous allons réceptionner des adhésions supplémentaires de certaines AMAP, certains Paysan·ne·s, et nous les en remercions grandement. En effet, si nous reprenons le rapport financier de l'année dernière, au moment de la clôture comptable en 2022 nous avons reçu la cotisation de :

- 78 AMAP
- 3 806 familles amapiennes
- 74 paysan·ne·s

À la lecture de l'année 2022 aujourd'hui, nous remarquons que ces chiffres ont évolué grâce à ces cotisations supplémentaires reçues après la clôture de l'exercice comptable, mais comptabilisées à posteriori : 7 AMAP supplémentaires représentant un ajout de 245 familles amapiennes et 13 paysan·ne·s qui ont transmis leur règlement après le premier trimestre 2023.

Coté Paysans, le nombre d'adhérents est inférieur à 100 depuis deux ans. Même si ce nombre va certainement augmenter lors de la prochaine analyse (l'année prochaine), il nous semble difficile de recevoir 19 cotisations supplémentaires affectables à 2023, nous permettant d'atteindre la barre des 100 paysan·ne·s cotisant·e·s (même si pour l'année 2022, nous avons reçu 13 cotisations supplémentaires). Nous pouvons constater que ce nombre reste faible et ne cesse de diminuer depuis au moins 5 ans, c'est pourquoi nous avons décidé de revoir le calcul du montant de la cotisation (information à retrouver dans les orientations 2024). Nous précisons cependant que le nombre de paysan·ne·s cotisant·e·s à date de clôture d'exercice a augmenté par rapport à 2022 (à l'arrêté comptable en 2022, 74 cotisations paysan·ne·s étaient comptabilisées contre 81 en 2023).

c. Ventes et prestations de service

Dans cette catégorie, nous retrouvons la vente de nos sacs cabas (87 sacs), la vente de 7 BDs « Amapien·ne·s pourquoi pas moi », une prestation du MIRAMAP (dans le cadre du projet accessibilité alimentaire au niveau inter-régional) et la somme correspondant aux appels de fonds adressés à l'association la Pause Thé'Tine.

Pour cette dernière recette, l'association la Pause Thé'Tine perçoit du mécénat et a décidé pour 2023 de nous soutenir financièrement au travers des paniers solidaires de trois familles bénéficiaires de l'AMAP Les Paniers de la Roquebrussanne (83). En contrepartie, le réseau a réglé la part correspondant à la maraîchère de l'AMAP. L'argent perçu par ces appels de fonds a été versé à la maraîchère. Le réseau n'a été que l'intermédiaire.

d. Autres produits

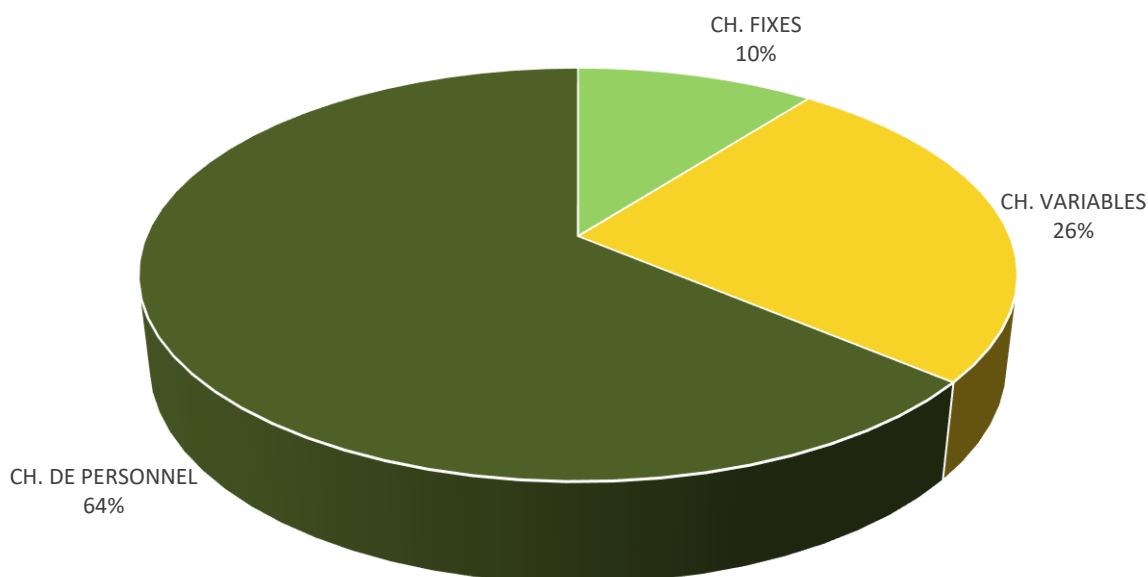
Ici, nous retrouvons les dons reçus par les adhérents (360.45 €) et les déplacements mis en dons de deux administratrices du réseau (1 846.72 €) ; viennent s'ajouter deux refacturations diverses (466.63 €), ainsi que les intérêts du Livret bleu ouvert fin 2020 au Crédit Mutuel (1 336.67 €).

3. Les charges (Classe 6)

Vue globale

CHARGES	
60 - Achat	
603 Variation de stocks cabas	576 €
604 Prestations liées aux activités	3 430 €
606 Achats non stockés de matières et fournitures	851 €
607 Achat de marchandises - Paniers solidaires	21 482 €
<i>Total achats</i>	26 339 €
61 - Services extérieurs	
613 Locations mobilières et immobilières	5 352 €
615 Entretien et réparations parc informatique	300 €
616 Primes d'assurances	5 887 €
618 Divers (documentation et formation)	403 €
<i>Total services extérieurs</i>	11 941 €
62 - Autres services extérieurs	
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 471 €
623 Publicité, publications, relations publiques	1 694 €
625 Déplacements, missions et réceptions	5 701 €
626 Frais postaux et de télécommunications	1 542 €
627 Services bancaires et assimilés	48 €
628 Cotisations partenaires	3 946 €
<i>Total autres services extérieures</i>	15 401 €
63 - Impôts et taxes	
633 Impôts, taxes et versements sur rémunérations	555 €
<i>Total impôts et taxes</i>	555 €
64 - Charges de personnel	
641 Rémunérations du personnel	73 246 €
645 Charges sociales	20 640 €
648 Autres charges du personnel	394 €
<i>Total charges de personnel</i>	94 279 €
Autres charges	
65 Autres charges de gestion courante	39 €
66 Charges financières	- €
67 Charges exceptionnelles	- €
68 Dotations aux amortissements et provisions	- €
<i>Total autres charges</i>	39 €
TOTAL DES CHARGES	148 554 €

Présentation des charges par catégorie



Les charges de structure appelées charges fixes, concernent les charges nécessaires au bon fonctionnement de l'association (loyers, assurance, honoraires comptables, frais internet & téléphone et frais bancaires). Elles représentent 10% des charges totales.

Les charges variables diffèrent selon l'année et sont de 26% en 2023. Elles concernent la papeterie, les frais postaux, les frais de communication, les frais de déplacements, les prestations etc. La cotisation que nous versons au MIRAMAP entre également dans cette catégorie, elle s'élève à 3 716 € pour l'année 2023.

Les charges de personnel représentent, quant à elles, 64% des charges totales. L'équipe salariée correspondant à 2,20 Equivalent Temps Plein (ETP) est composée de :

- Coralie [Gestionnaire Administrative et Financière] : CDI de 28H.
- Mauranne [Animatrice] : CDI de 28H.
- Julie [Animatrice] : CDD de 35H de mi-Mai 2023 à mi-Novembre 2024. Cette embauche a été possible grâce à l'obtention du financement FEADER (cf [a. subventions publiques](#)).

- **Zoom sur certaines dépenses dites variables**

Grâce à l'obtention de nos financements, nous avons réalisé des dépenses spécifiques telles que :

- Intervention de 4 paysan·ne·s-conseils pour réaliser 7 visites d'accueil (cf rapport d'activités).
- Intervention d'une diététicienne et nutritionniste dans le cadre d'un « atelier de prévention alimentation santé environnement » dans les Bouches-du-Rhône.
- Intervention d'une consultante dans le cadre de l'atelier sur la marque dans le Var.
- Prise en charge du coût des paniers solidaires dans le cadre de la fin de l'expérimentation des contrats solidaires.
- Prestation d'une graphiste pour réaliser un visuel sur une banderole et un roll-up.

4. Résultat

Après le déficit de l'année dernière, nous clôturons l'année 2023 avec un excédent de 24 649.43 €.

5. Contributions volontaires en nature – Comptes spéciaux (Classe 8)

861 – Bénévolat (charge)	871 – Bénévolat (produit)
7 914.24 €	7 914.24 €

En 2023, nous avons mis en place un tableau afin de comptabiliser le temps bénévole réalisé par les administrateur·trice·s du réseau. Pour cette année, la valorisation est de 7 914.24 € pour 687 heures réalisées à un taux horaire de 11.52 €.

6. Bilan

ACTIF	2023	2022
Actif Immobilisé		
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	450	450
Immobilisations corporelles		
Autres immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières		
Autres participations	15	15
Sous-total	465	465
Actif circulant		
Stock en cours	1 434	2 010
Créances	111 492	25 701
Valeurs mobilières de placement	28 973	53 636
Disponibilités (CC + caisse)	8 775	6 034
Charges constatées d'avance	19	457
Sous-total	150 693	87 839
TOTAL GENERAL	151 158	88 304

PASSIF	2023	2022
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 844	6 844
Report à nouveau	31 065	44 630
Résultat de l'exercice	24 649	-13 565
Total des fonds propres	62 558	37 909
Sous-total	62 558	37 909
DETTES		
Dettes FRN et comptes rattachés	2 554	3 887
Dettes fiscales et sociales	11 607	9 016
Autres dettes	775	391
Produits constatés d'avance	73 664	37 101
Sous-total	88 600	50 395
TOTAL GENERAL	151 158	88 304

Après l'exposition du compte de résultat, abordons maintenant le bilan de notre association.

Le total du bilan pour l'année 2023 s'élève à 151 158 € (contre 88 304 € pour l'exercice précédent), soit une augmentation de 71 %.

Cette hausse est liée à une augmentation générale des comptes du bilan, à savoir :

- Une amélioration des fonds propres dus à l'excédent constaté sur l'exercice 2023.
- Une croissance des produits constatés d'avance, principalement liée à l'enveloppe dédiée du financement FEADER pour 2024.
- Une augmentation des créances résultant essentiellement de la subvention FEADER. En effet, pour ce type de financement, le paiement est réalisé sur justificatifs (pas d'avance de trésorerie) et nous avons la possibilité de ne faire que deux demandes de paiement seulement. A la fin de l'année 2023, nous n'avons reçu aucun versement pour ce financement, il nous reste donc à percevoir 100 569 €.

Ensuite, nous constatons également que :

- Les liquidités (valeurs mobilières de placement + disponibilités) sont en baisse par rapport à 2022.
- Les dettes sont légèrement supérieures, à la clôture le 31/12/2023, par rapport à 2022.
- Le niveau du stock (sacs cabas) diminue grâce aux ventes réalisées chaque année.

Regardons plus en détail le passif de l'association pour 2023.

- Les fonds propres et le résultat de l'exercice :

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice 2023 en report à nouveau de la manière suivante :

- Excédent de l'exercice 2023 : 24 649 €
- Report à nouveau antérieur : 31 065 €
- Nouveau Solde 2023 : 55 714 €

Les fonds propres de l'Association comprennent également l'apport de la branche régionale : 6 844 € (montant égal à l'actif et au passif récupérés lors de la scission avec le MIRAMAP en 2018).

Compte tenu de ces affectations, les fonds propres de l'Association s'élèveront à 62 558 €.

- Les dettes et produits constatés d'avance, au passif :

Au 31/12/2023, ils représentent 88 600 € répartis de la façon suivante :

- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales : 14 936 € correspondant à des factures fournisseurs, à une partie de notre cotisation au MIRAMAP et aux charges sociales pour la période de Décembre 2023.
- Les produits constatés d'avance : 73 664 € correspondant essentiellement à la part correspondante du financement FEADER pour l'année 2024 (73 177 €). Pour rappel, c'est un financement acquis pour 2023/2024. La part consacrée à l'année 2023 a été enregistrée sur le compte de résultat. Le reste correspond aux cotisations 2023 reçues entre le 1^{er} janvier 2024 et la fin de la saisie de la clôture comptable (486 €).

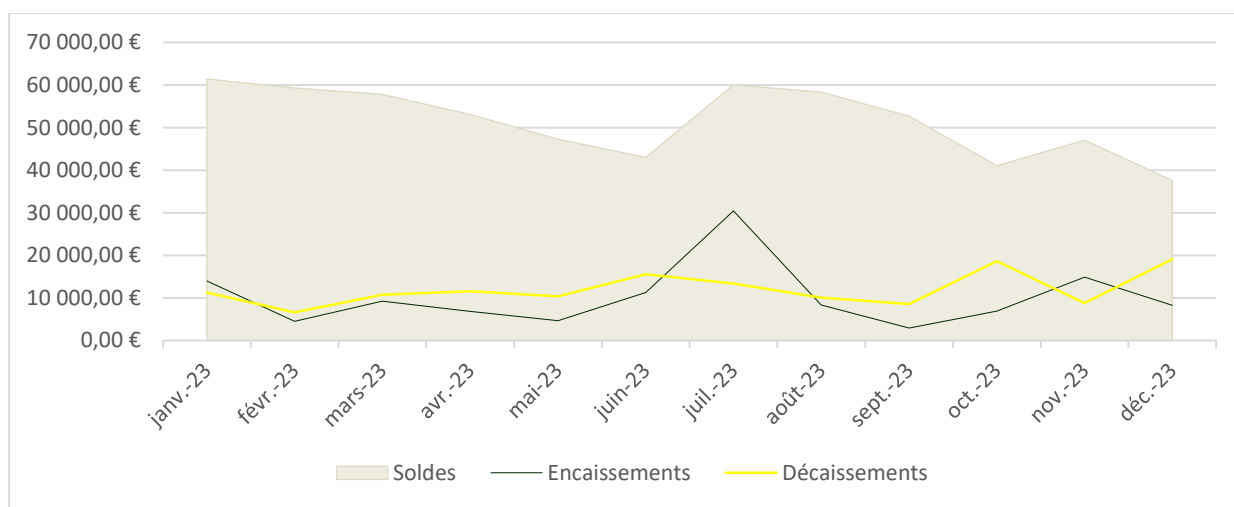
Pour les dettes fournisseurs, fiscales, sociales et les autres dettes, les règlements ont été réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Concernant l'actif, pour 2023, il comprend :

- L'immobilisation.
- Le stock de sacs cabas.
- Les créances à percevoir :
 - Les subventions non perçues au 31/12/2023 et qui arriveront en 2024.
 - Les factures de nos partenaires éditées en fin d'année.
 - Les cotisations 2023 reçues en 2024, pendant la période de saisie comptable.
- Le livret bleu (ouvert fin 2020 pour optimiser la disponibilité du compte courant).
- La trésorerie (compte bancaire et caisse en espèces).

7. Trésorerie

Solde, encaissements et décaissements du compte bancaire de l'association



Le solde présenté dans le graphique comprend le placement sur le livret bleu et le solde du compte courant : au 31 décembre 2023, cela représentait 37 584 € (8 611 € CC + 28 973 € livret bleu) contre 58 655 € en 2022.

Globalement, l'évolution de la trésorerie est constante : les courbes d'encaissements et de décaissements se compensent, ce qui ne vient pas fragiliser notre trésorerie.

Cependant, en 2023, nous avons plus décaissé qu'encaissé : cela explique la diminution de notre solde depuis Juillet 2023, globalement en baisse de 36% par rapport à l'année 2022.